

Pour diffusion immédiate

Faire sa part pour la sécurité et la santé des citoyens
Suspension des activités organisées par la Ville de Brossard jusqu'à nouvel ordre

Brossard, le 12 mars 2020 – Dans le but de diminuer les risques de propagation du coronavirus, et en conformité avec les recommandations formulées par le gouvernement du Québec, la Ville de Brossard annonce qu'elle suspend, jusqu'à nouvel ordre, l'ensemble des activités prévues à son calendrier, incluant les activités dans les piscines des écoles Lucille-Teadale et Antoine Brossard, ainsi qu'au Complexe Bell. La Ville ferme aussi l'accès à ses bâtiments incluant l'hôtel de ville, la bibliothèque, l'aréna Michel Normandin, les centres communautaires et le Centre socioculturel Alphonse-Lepage. En cas de visite jugée nécessaire à l'hôtel de ville, un rendez-vous devra être pris à services@brossard.ca ou au 450-923-6311.

Pour en savoir plus, les citoyens peuvent consulter **brossard.ca/covid19** ou appeler le 450-923-6311.

« Il est de notre devoir de veiller sur la santé de la population et sur celle de nos employés. Nous avons donc pris les moyens pour nous assurer que nous faisions notre part pour diminuer les occasions d'expansion de la maladie », a déclaré la mairesse de Brossard, Doreen Assaad.

Pour le bien-être des employés et de la population

La Ville a également suivi les mesures mises en place par le gouvernement en plaçant en isolement à domicile pour 14 jours tous les employés ayant voyagé à l'étranger depuis le 28 février. Les employés pourront faire du télétravail afin de continuer d'offrir aux citoyens les services essentiels. Les Brossardoises et Brossardois sont invités à utiliser les services en ligne (demande de permis, requêtes, licences pour animaux, etc.) disponibles au **brossard.ca** ou de contacter Services Brossard par téléphone au 450-923-63 afin de limiter leurs déplacements à l'hôtel de Ville.

La mairesse se met en isolement préventif

Bien qu'elle ne ressente aucun symptôme associé à la maladie, la mairesse, Doreen Assaad a décidé de se placer en isolement pour une période de 14 jours suite à un voyage aux États-Unis. « Nous avons demandé à tous les employés de la Ville qui reviennent de l'étranger de se placer en isolement préventif et je ne fais pas exception. Je tiens à rassurer la population qu'il s'agit d'une mesure préventive et que je me porte bien, tout comme les autres membres de ma famille qui ont voyagé avec moi. Je tiens à préciser que je continuerai de m'acquitter de l'ensemble de mes fonctions à distance », souligne la mairesse.

Des règles simples pour se protéger

La santé publique du Québec invite la population à prendre des mesures d'hygiène simples pour se protéger de la maladie, soit de :

- Se laver les mains fréquemment ;
- Jeter rapidement ses mouchoirs suite à leur utilisation ;

- Tousser dans son coude.

De plus, le gouvernement provincial demande aux citoyens d'annuler tout événement non obligatoire en plus d'éviter les rassemblements de plus de 250 personnes tenus à l'intérieur de bâtiments. Il est également demandé de porter une attention spéciale aux personnes vulnérables, soit les aînés et les individus qui présentent des symptômes comparables à ceux de la grippe. Finalement, ceux qui sont en mesure de travailler de la maison sont fortement invités à opter pour cette méthode de travail.

Pour de plus amples renseignements à propos du coronavirus, consultez quebec.ca/coronavirus ou composez la ligne d'information générale COVID-19 au 1 877 644-4545. Les citoyens qui éprouvent des symptômes associés à la grippe sont invités à communiquer avec Info-Santé en composant le 811.

Pour obtenir plus de renseignements à propos des annulations d'activités organisées par la Ville de Brossard, consultez brossard.ca/covid19 ou composez le 450 923-6311.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311